

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE
CHAUSSURES RUNNING ANNEE 2024
*courses courues en 2024 exclusivement

Date limite de dépôt des demandes 31/01/2025

L'ASRN attribue une participation financière annuelle maximum de 80 € par adhérent pour l'acquisition de chaussures de course à pied dès lors que l'adhérent a participé à 3 courses ou un marathon sous les couleurs de l'Association Sportive de la Région Normandie.

NOM DE L'ADHERENT :

Merci de joindre à votre demande :

- **Un justificatif d'achat (facture, ticket de caisse...)**

PRENOM :

ADRESSE : Rue : Complément :

Code Postal :

Portable :mail :

Affectation professionnelle :

COURSE	DATE	NOM DE LA COURSE	LIEU	RESULTATS Classement : temps ou place
1				
2				
3				

A, le Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis

Signature